

Image not found or type unknown



Licenciement pour maladie ou inapte au travail

Par **cricrithebest01001**, le **19/08/2010** à **01:34**

Bonjour, rnj etais contractuelle j ai eu mon rendez de licenciement en fevrier 2010.une ma feuille d assedic il on marquer la date du 28 aout 2009 que j ai reussit mon concours mais etant en arret depuis 3 ans j ai perdu mon concours vu que je n est pas repris.arret quand meme suite a une depression a la suite de notre enfant deceder et a leur connerie dans mon dossier!!!!rn rnque je n est reçu aucune prime de licenciement car soit disant que j ai reçu des paies que je devais pas etant en arret.rn rnj ai etait embaucher donc a l hopital en mars 2005 licencier en fevrier 2010.3 ans d arret justifier preuve par la secu!! car de bien entendu il ont mis a la date du 28 aout 2009 car je devais reprendre mais n ayant pas pu y allez j ai refait des arret mais qu ils n ont jamais reçu.rn rnalors:rn rnlicenciement marquer a la date du 28 aout 2009 mais rdv eu au mois de fevrier 2010 et rien signer comme papier et feuille de paie allant jusqu en mars 2010!!!!!!rn rnaucune indenmiter de licenciement pour maladie etant reconnu inapte au travaille devant expert et medecine du travail.rnrndonc je voudrais savoir si ils sont en droit.rnrnsa sera pas la premiere fois qui font des erreurs je me suit battu contre eux pendant 6 mois!! et suite a sa que j ai fini en depression aussi